

REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors

Novembre 2025

JUST REPARATION

Ce bulletin vise à renforcer notre communauté de pratique en partageant des informations et des progrès d'actualité dans le domaine concerné



Just Reparation est un résumé régulier des actualités sur la réparation, préparé par l'équipe juridique de REDRESS.

Cette édition présente les développements récents dans le domaine des réparations, notamment l'approbation d'une loi sur la réparation par le Parlement bolivien, des mises à jour sur les demandes traitées par le Registre des dommages infligés par l'agression russe contre l'Ukraine, les excuses publiques présentées par la Colombie pour le harcèlement systématique d'une organisation de défense des droits humains, des allégations de retards injustifiés dans le paiement des réparations aux victimes de l'apartheid en Afrique du Sud, ainsi qu'une décision de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) relative à une affaire de violences sexuelles.

L'édition présente également les analyses du Réseau latino-américain pour le contentieux stratégique en matière de genre (ReLeG) sur un nouveau rapport mettant en évidence les violences fondées sur le genre dans le contexte des manifestations à travers l'Amérique latine.

Si vous souhaitez contribuer avec un court article pour notre rubrique Community Corner, ou si votre organisation organise un événement que vous souhaitez partager avec nos lecteurs ou sur nos réseaux sociaux, veuillez contacter notre responsable juridique, Alejandro, à alejandro@redress.org.

[Aidez-nous à améliorer le bulletin](#)

GRANDES NOUVELLES



BOLIVIE

Le Sénat approuve une loi sur la réparation intégrale pour les victimes des ruptures constitutionnelles

Le 30 octobre 2025, la Chambre des sénateurs a approuvé [la Ley de Reparación Integral a las Víctimas de Violaciones a los Derechos Humanos Cometidos en Rupturas del Orden Constitucional](#) (Loi sur la réparation intégrale des victimes de violations des droits humains commises lors de ruptures de l'ordre constitutionnel). Son adoption fait suite à une pression soutenue de la part des organisations de victimes, notamment par des manifestations et des grèves de la faim. Le projet de loi, désormais en attente de sanction présidentielle, établit un cadre de réparation pour les victimes directes et indirectes de violations des droits humains commises entre le 1er septembre 2019 et le 7 novembre 2020.

Cette période correspond à l'administration de Jeanine Áñez et vise à traiter les abus commis durant cette période, notamment [les massacres de Senkata et Sacaba](#). Le projet de loi autorise des formes de réparation individuelles et collectives et adopte une définition inclusive des victimes indirectes, couvrant les personnes ayant assisté les victimes directes durant les événements.

Le projet de loi définit plusieurs catégories de réparation. Les mesures de restitution comprennent la libération des personnes privées de liberté, les efforts visant à localiser les victimes de disparition forcée et le rétablissement des droits de citoyenneté. Les mesures de réhabilitation prévoient l'accès à un soutien psychosocial et à des services connexes. Les mesures de satisfaction incluent l'abrogation des lois incompatibles avec la Constitution, des excuses publiques du Président et la dénomination d'espaces publics en l'honneur des victimes. Les garanties de non-répétition visent à assurer que les procédures pénales respectent les normes internationales en matière de droits humains. Le

projet de loi prévoit également une indemnisation intégrale pour les préjudices subis.

Photo par: CIDH CC 2.0

[En savoir plus](#)



UKRAINE

Le Registre ukrainien des dommages atteint 67 000 demandes

À la fin octobre 2025, le Registre des dommages infligés par l'agression russe contre l'Ukraine (“le Registre”) a indiqué qu'au moins 22 000 réclamations et 67 000 demandes de pertes liées à la guerre avaient été traitées. Le Registre, créé en novembre 2023 par une loi adoptée, vise à protéger les droits et les intérêts des citoyens ukrainiens et à prévenir de nouvelles pertes résultant de la guerre. Il a commencé à accepter les demandes en avril 2024, initialement limitées aux réclamations pour logements détruits. Depuis lors, plusieurs catégories de réclamations ont été ouvertes et près de 67 000 demandes ont été reçues, y compris des réclamations pour préjudices corporels graves. Le 11 novembre 2025, le Registre a lancé une nouvelle catégorie pour la perte [de logement ou de résidence](#), qui inclut les pertes associées de biens personnels ordinaires ainsi que les frais engagés pour l'obtention d'un nouveau logement.

Pour être acceptée par le Registre, une soumission doit satisfaire à trois critères clés : le dommage doit être survenu sur le territoire de l'Ukraine ; il doit avoir eu lieu le 24 février 2022 ou après ; et il doit exister un lien factuel entre le dommage et l'agression russe. Plusieurs demandes ont été rejetées pour ne pas satisfaire à un ou plusieurs de ces critères.

La principale méthode de soumission d'une réclamation est en ligne. Le 2 avril 2024, le Registre a commencé à fonctionner via [Diia](#), l'application numérique du gouvernement ukrainien destinée au dépôt des réclamations. Une fois la phase d'enregistrement terminée, le Registre transmettra les informations et preuves recueillies à la Commission d'indemnisation, qui reste à créer, laquelle déterminera l'éligibilité à l'indemnisation et les montants à attribuer.

Le Registre représente une étape essentielle dans la documentation et le traitement de la destruction causée par l'agression russe contre l'Ukraine. Depuis sa création en novembre 2023, il a réalisé des progrès notables avec des critères d'éligibilité clairs. Son extension à davantage de catégories et au mode hors ligne pourrait conduire à des efforts de relèvement et de réparation complets.

Photo par: Kyiv City State Administration CC 2.0

[En savoir plus](#)



AFRIQUE DU SUD

La société civile conteste le gouvernement concernant les paiements de réparations de l'apartheid retardés de longue date

Au début du mois de novembre 2025, des tensions sont apparues entre le Khulumani Support Group (KSG) et le gouvernement sud-africain concernant la distribution des fonds de réparation aux familles des victimes tuées par des agents de l'apartheid. Le KSG, qui milite pour des réparations en faveur des victimes de l'apartheid, a allégué que les fonds destinés aux familles des victimes sont restés inutilisés dans le Fonds présidentiel en attendant une action du Département de la justice (DOJ).

Ces allégations ont été formulées par la directrice nationale du KSG, Marjorie Jobson, qui a déclaré que les réparations sont bloquées depuis plus de 22 ans et qu'"il n'y a eu aucun engagement pour honorer les réparations malgré les importantes contributions versées au gouvernement à cette fin ". Jobson a en outre affirmé que près de 2 milliards de rands (environ 116 millions USD) de fonds de réparation disponibles restent non distribués, soutenant que le gouvernement retient effectivement cet argent.

Jobson a également souligné que des milliers d'affaires liées à l'apartheid restent non résolues, estimant que cela porte atteinte à la crédibilité du gouvernement et suggère qu'il "n'a jamais été sincèrement engagé à satisfaire l'agenda de justice pour les victimes ".

En réponse, le gouvernement a réitéré que les efforts visant à traiter les réparations liées à l'ère de l'apartheid sont en cours et que les affaires progressent à différents stades au sein du système judiciaire. Le DOJ a affirmé son engagement à garantir que les réparations soient finalement versées aux victimes éligibles et à leurs familles.

Photo par: Khulumani Support Group

[En savoir plus](#)



COLOMBIE

Le Président présente des excuses publiques au CAJAR à la suite d'une décision de la Cour interaméricaine

Le 17 octobre 2025, l'État colombien a présenté des excuses publiques pour de graves violations des droits humains commises contre les membres du [Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo \(CAJAR\)](#), une ONG colombienne assurant la défense juridique des victimes de violations des droits humains. Les violations comprenaient le profilage, la persécution et la diffamation des membres du CAJAR et de leurs proches. Le Président Gustavo Petro a prononcé ces excuses et annoncé qu'un décret déclassifierait prochainement les archives du Département administratif de sécurité (Departamento Administrativo de Seguridad, DAS), l'ancienne agence de renseignement de l'État utilisée pour surveiller et cibler les dissidents, y compris les défenseurs des droits humains.

Cette excuse publique fait suite à un arrêt rendu en 2023 par la Cour interaméricaine des droits de l'homme ([Caso Miembros de la Corporación Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo" c. Colombie](#)), qui a examiné plus de 30 ans de persécution promue, tolérée ou perpétrée par l'État contre les membres du CAJAR. La Cour a ordonné des excuses publiques et la déclassification des dossiers du DAS en tant que mesures de satisfaction et garanties de non-répétition. Celles-ci faisaient partie d'un ensemble plus large de réparations, comprenant une indemnisation intégrale, une enquête et des poursuites effectives contre les responsables, la fourniture d'un soutien psychosocial et médical, la reconnaissance officielle des violations, la production d'un documentaire sur le rôle des défenseurs des droits humains et une campagne nationale de sensibilisation à leur importance.

Récemment, le CAJAR a signalé à la Cour le manque persistant de mise en œuvre effective de ces mesures, soulignant l'importance cruciale des garanties de non-répétition à la lumière du contexte actuellement hostile pour les défenseurs des droits humains en Colombie.

Photo par: Gustavo Solmott/ Pexels CC 2.0

[En savoir plus](#)



SPAGNE

La CEDH ordonne à l'Espagne de verser une indemnisation pour défaut d'enquête sur une agression sexuelle par soumission chimique

Le 23 octobre 2025, la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) a rendu son arrêt dans l'affaire A.J. et L.E. c. Espagne, concluant que l'Espagne a violé l'interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants ainsi que le droit au respect de la vie privée (articles 3 et 8 de la Convention européenne) en n'ayant pas mené une enquête effective sur des allégations de violences sexuelles par soumission chimique. La Cour a accordé une indemnisation aux requérantes.

L'affaire concernait des faits survenus à Pampelune en décembre 2016, lorsque les requérantes se sont réveillées dénudées au domicile d'un homme

sans aucun souvenir de la nuit précédente et pensaient avoir été droguées. La police a rapidement ouvert une enquête, et les suspects ont admis avoir eu des rapports sexuels, affirmant qu'ils étaient consensuels. Toutefois, les autorités n'ont pas préservé, analysé et sécurisé des éléments de preuve médico-légaux essentiels. Trois enquêtes pénales ont ensuite été ouvertes concernant la perte, la manipulation et la mauvaise gestion des preuves policières, mais chacune a été classée au motif qu'une intention délictueuse n'avait pu être établie. Une procédure disciplinaire interne parallèle reste pendante.

La Cour a estimé que les allégations des requérantes étaient suffisamment graves pour déclencher les obligations procédurales de l'Espagne au titre des articles 3 et 8. Bien que l'Espagne disposait d'un cadre juridique adéquat et ait initialement agi avec diligence, les défaillances ultérieures dans la conservation et le traitement des preuves ont compromis l'effectivité de l'enquête.

La CEDH a ordonné à l'Espagne de verser 20 000 EUR à chacune des requérantes au titre du préjudice moral. Elle a rejeté leur demande d'indemnisation pour préjudice matériel en raison de l'absence de lien de causalité démontré avec la violation constatée et a accordé conjointement 5 000 EUR au titre des frais et dépens.

Photo par: Antonio Saez/ Pexels

[En savoir plus](#)

COIN DE LA COMMUNAUTÉ

Nous aimons inclure les perspectives et analyses d'avocats, activistes, survivants et autres acteurs du domaine de la réparation dans Just Reparation. En plus des mises à jour sur des affaires spécifiques, vos contributions sont inestimables pour enrichir notre compréhension collective et favoriser un dialogue significatif au sein de la communauté de pratique sur la réparation.

Si vous souhaitez paraître dans la prochaine édition de Just Reparation, nous vous encourageons à envoyer vos contributions avant le 10 décembre 2025 à alejandro@redress.org

Un nouveau rapport révèle la violence sexuelle comme outil de répression en Amérique latine

par Homa Üsmany & Gabriel J. Ortiz Crespo (ReLeg)



Une étude régionale novatrice appelle à la justice et aux réparations pour les survivants de violences sexuelles et sexistes liées aux manifestations. Le rapport “Violence sexuelle et sexiste dans le contexte des protestations sociales en Amérique latine”, rédigé par REDRESS, l’Academy on Human Rights à l’American University Washington College of Law et le Réseau latino-américain pour le contentieux stratégique en matière de genre (RELEG), examine l’utilisation de la violence sexuelle et sexiste (VSS) comme méthode de répression contre les femmes et les personnes de genres divers participant aux manifestations sociales à travers l’Amérique latine.

S’appuyant sur des recherches approfondies et des témoignages de survivants, il montre comment ces violences se produisent à plusieurs étapes - pendant les manifestations, lors des arrestations et en détention - et documente des schémas de torture sexuelle, de nudité forcée, de harcèlement et de violences reproductives. Il ne s’agit pas d’actes isolés, mais d’une stratégie délibérée visant à réduire au silence celles et ceux qui défendent les droits et la justice.

Adoptant une approche intersectionnelle, l’étude souligne les risques accrus auxquels font face les femmes autochtones, les personnes LGBTQ+, les journalistes et les défenseurs des droits humains. Elle constate également que les systèmes judiciaires de la région échouent souvent à protéger les survivants en raison d’enquêtes retardées, mal gérées ou classées, dépourvues de procédures sensibles au genre.

Les auteurs exhortent les États à reconnaître la violence sexuelle lors des manifestations comme une forme de torture et à garantir des réparations complètes, comprenant des soins médicaux et psychologiques, la justice et des mesures de non-répétition. Ils visent également à inviter les opérateurs judiciaires de pays comme le Chili à comprendre comment la torture peut se produire dans des cas non

conventionnels tout en répondant aux critères juridiques de base des instruments internationaux.

Ils appellent en outre à une collaboration plus étroite avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme afin de garantir la mise en œuvre de l'affaire Femmes d'Atenco c. Mexique, un cas emblématique qui a établi des normes clés pour la protection des femmes contre la violence sexuelle et la torture dans le contexte des manifestations.

Le rapport se conclut par un appel à la responsabilité et à la réforme structurelle, en insistant sur le fait que les survivants doivent être placés au centre des processus de réparation pour garantir une justice durable et la protection du droit de manifester pacifiquement.

Veuillez lire le rapport complet [ici](#).

AUTRES NOUVELLES

ROYAUME-UNI/ UKRAINE

Abramovich critique le Royaume-Uni pour le retard dans le déblocage des fonds de la vente de Chelsea destinés à l'aide à l'Ukraine

[En savoir plus](#)



PALESTINE/ ISRAËL

La CIJ ordonne à Israël d'alléger le blocus et de garantir une aide humanitaire de base à Gaza

[En savoir plus](#)



ÉTATS-UNIS

La Californie présentera des excuses officielles pour son rôle historique dans l'esclavage et l'injustice raciale

[En savoir plus](#)



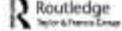
LECTURES DU WEEK-END

Réparations pour les survivants de prises d'otages par l'État

par Carla Ferstman

Lorsque les survivants de prises d'otages par l'État sont finalement libérés, ils font face à un nouvel ensemble d'obstacles pour se réintégrer dans leurs communautés et reprendre leur vie. Cet article explique pourquoi les réparations sont essentielles au processus de rétablissement, mais difficiles à mettre en œuvre en pratique. Il analyse les obstacles juridiques et procéduraux qui compliquent les réparations dans les cas de prises d'otages par l'État, y compris l'immunité de l'État et la volonté limitée de la plupart des États de nationalité de prendre en charge les affaires de leurs ressortissants après leur libération. En établissant quelques parallèles avec les efforts de soutien aux familles de victimes du terrorisme, il identifie des pistes d'amélioration. L'article appelle également à une plus grande utilisation d'approches centrées sur les survivants pour élaborer des régimes de

JOURNAL OF POLICING, INTELLIGENCE AND COUNTER-TERRORISM
<https://doi.org/10.1080/18331130.2023.257571>

 Routledge
Taylor & Francis Group

 OPEN ACCESS 

Reparations for the survivors of state hostage-taking

Carla Ferstman
Essex Law School and Human Rights Centre, University of Essex, Colchester, United Kingdom

ABSTRACT
When survivors of state hostage-taking are eventually released they face a new set of barriers to adjust back into their communities and re-integrate. This article explores why these obstacles are so crucial to the recovery process, yet so difficult to achieve in practice. It analyses the legal and procedural impediments which make reparations as challenging in state hostage-taking cases, including state immunity and the limited will of most states of nationality to take up the cases of their nationals after they have been released to the extent required. Drawing some parallels with the efforts to support families of victims of terrorism, it identifies some pathways for improvement. The paper also calls for greater use of survivor-centred approaches when crafting compensation schemes and support structures to meet survivors' needs in both the short and longer-term.

ARTICLE HISTORY
Received 10 July 2022
Accepted 6 October 2023

KEYWORDS
Hostage-taking; state immunity; reparations; compensation; diversion; victims of terrorism; victim rights

Introduction
States are increasingly resorting to hostage-taking (Hadjibouta and Foggett, 2023; Ferstman, 2024, chapter 7). They use the cover of law to detain foreign or dual nationals on spurious charges with the ulterior purpose of exerting leverage against detainees' states of nationality. Detainees are held arbitrarily often for many years; some are subjected to sham trials and appeals. Release typically only comes when a deal is struck which might involve prisoner exchanges or any other benefit for the detaining state. Much diplomatic acumen is expended by states of nationality to secure the release of their arbitrarily detained nationals. Comparably less attention is devoted by them to ensure released survivors can obtain redress for the harms suffered, including adequate and effective reparation. There seems to be a sense amongst some states of nationality that released survivors are lucky, and their responsibilities were mainly met by securing their nationals' freedom.

There is an ever-growing population of survivors who deserve to have their rights and needs respected. This paper considers the importance of reparation and assistance for survivors of state hostage-taking to restore their rights, contribute to their reintegration and increase the costs of state hostage-taking to prevent recurrence.

CONTACT Carla Ferstman  c.ferstman@essex.ac.uk Essex Law School and Human Rights Centre, University of Essex, Wivenhoe Park, CO4 3HQ Colchester, United Kingdom

© 2023, the author. Published by Informa UK Limited, trading as Taylor & Francis Group.
This is an Open Access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution Non-Commercial Non-Exclusive License (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>), which permits non-commercial reproduction and distribution, and gives the right to adapt, copy, and translate, provided the original work is properly cited, and is not sold in any way. The terms of the Creative Commons License are available online at <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>. This article has been published above the passing of the Accepted Manuscript in a repository by the author(s) or with their consent.

compensation et des structures de soutien répondant aux besoins à court et long terme.

[En savoir plus](#)

Compensation du préjudice social du commerce illicite par la réutilisation sociale des biens confisqués : opportunités et contraintes

par Lorenzo Bernardini, Karol Bieńkowski, Willem Geelhoe, et al.

Divers types de commerce illicite, tels que le trafic de drogue, le commerce de contrefaçons, le trafic d'espèces sauvages et la contrebande de cigarettes, peuvent avoir un impact significatif sur les communautés locales, détériorer l'environnement, affaiblir les structures institutionnelles et accroître les conflits violents au sein et entre groupes sociaux. Ce préjudice social est réel, bien qu'il soit difficile à mesurer et à compenser, car les procédures traditionnelles se concentrent sur les auteurs et les victimes individuelles. Cet article examine une réponse prometteuse aux commerces illicites, à savoir la réutilisation sociale des biens confisqués, qui consiste à saisir et confisquer des biens mobiliers et immobiliers au profit direct des communautés affectées.

The image shows the cover of a journal article. The title is 'Compensating the Social Harm of Illicit Trade by Social Reuse of Confiscated Assets: Opportunities and Side Constraints'. The journal is 'JIED Journal of Illicit Economies and Development'. The publisher is 'LSE Press'. The article is categorized as 'POLICY COMMENTARY'. The abstract, keywords, and citation information are also visible on the cover.

ABSTRACT
Various forms of illicit trade, such as drug trafficking, trading in counterfeit products, wildlife trafficking, and cigarette smuggling, can have a significant impact on local communities and cause a deterioration in the living environment, undermine institutional structures, and increase violent conflicts between and within social groups. This social harm is real, albeit difficult to gauge and compensate, as traditional procedures focus on the criminalization of offenders and the recovery of assets for the benefit of law enforcement agencies, normally under the aegis of international organizations. This article highlights the misuse and confiscation of immovable and movable property for the direct benefit of impacted communities. The paper discusses how social reuse of seized and confiscated assets operates within EU countries, how social harm can be assessed, and which barriers to social reuse can be identified. We find that there is much potential in the concept of social reuse of confiscated assets, which can and does already benefit impacted communities. Crucially, we recommend that central authorities are set up at the national level and that professional asset managers are equipped with sufficient means and staff to ensure the effective redistribution of confiscated assets in a way that empowers local communities and makes them more resilient to organized crime and illicit trade.

CORRESPONDING AUTHOR:
Willem Geelhoe
University of Groningen,
The Netherlands
w.geelhoe@rug.nl

KEYWORDS:
confiscation; illicit trade; social reuse; resource policy; asset management

TO CITE THIS ARTICLE:
Bernardini, L., Bieńkowski, K., Geelhoe, W., Palomo, J., Pukas, A., Radisavljević, I. and Rossi, F. 2021. Compensating the Social Harm of Illicit Trade by Social Reuse of Confiscated Assets: Opportunities and Side Constraints. *Journal of Illicit Economies and Development*, 7(1), pp. 113-122. DOI: 10.18393/jied.122
<https://doi.org/10.18393/jied.122>

[En savoir plus](#)

Une opportunité manquée de réparer les victimes de torture et autres violations graves sous Franco en Espagne

par Alejandra Vicente, REDRESS

Notre dernier blog examine le troisième anniversaire de la loi espagnole sur la mémoire démocratique, mettant en lumière les défis persistants pour les survivants de la torture et autres violations graves sous la dictature de Franco. Malgré la création d'un bureau du procureur chargé d'enquêter sur ces crimes, plus de 100 plaintes, y compris récentes, ont été rejetées. À travers l'histoire de Carles Vallejo, un survivant portant désormais son affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme, nous explorons pourquoi la justice et la réparation restent difficiles à obtenir et pourquoi des mesures urgentes sont nécessaires pour rendre la loi un remède effectif pour les victimes.

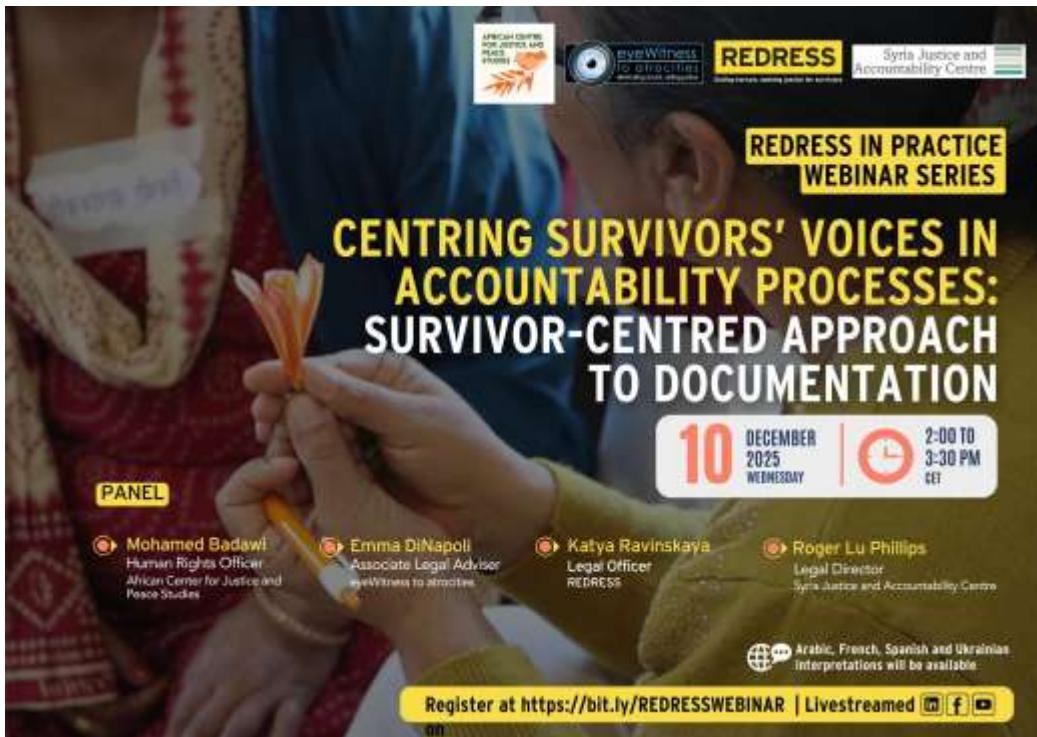
[En savoir plus](#)



ÉVÉNEMENTS

WEBINAIRES REDRESS EN PRATIQUE

Mettre les voix des survivants au centre des processus de responsabilité : approche centrée sur les survivants pour la documentation



Le webinaire explorera comment appliquer une approche centrée sur les personnes survivantes dans les processus de documentation et de reddition de comptes. Les participant·e·s apprendront les principes clés pour mener une documentation éthique et informée par les traumatismes des violations des droits humains, notamment le consentement éclairé, la sécurité, la confidentialité, la participation significative et la prise en compte des voix des survivant·e·s. En s'appuyant sur des exemples pratiques et des leçons tirées de l'expérience, la session mettra en lumière des stratégies pour créer des pratiques de documentation qui respectent la dignité des survivant·e·s, amplifient leurs perspectives et renforcent les voies vers la reddition de comptes. Il se tiendra le **10 décembre 2025 à 14h (CET)**.

La discussion du panel sera suivie d'une session de questions-réponses, permettant aux participant·e·s d'échanger directement avec les intervenant·e·s. Une interprétation sera disponible en espagnol, ukrainien, arabe et français.

[Inscrivez-vous ici](#)

Visitez régulièrement notre [site web](#) pour obtenir les mises à jour et les informations sur l'inscription.

Si votre organisation organise un événement et souhaite le partager avec notre communauté de pratique via ce bulletin ou les réseaux sociaux de REDRESS, veuillez envoyer les informations à notre responsable juridique à alejandro@redress.org.

Merci de votre lecture, à bientôt le mois prochain !

Consultez nos éditions précédentes [ici](#).

Si quelqu'un vous a transmis ce bulletin, veuillez vous abonner [ici](#).



Unit G01, 65 Glasshill Street SE1 0QR, London | info@redress.org

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe](#)